

dette s'accumuler jusqu'à un tel point, sans songer sur qui à la fin en tomberait la responsabilité.

La Fabrique, il est vrai, l'a contractée en son nom, et s'en est rendue responsable légalement, mais il faut dire aussi qu'elle ne l'aurait pas fait si facilement, si elle n'eût pas compté beaucoup sur le concours du Séminaire, dont le Supérieur a approuvé et souvent même suggéré et pressé l'exécution des diverses entreprises de la Fabrique.

Il est vrai que le Supérieur en présidant aux assemblées de la Fabrique, en agissant avec les Marguilliers, n'agissait pas comme Supérieur du Séminaire, mais comme Curé de la paroisse. Mais d'un autre côté, les Marguilliers n'ont-ils pas dû, avec tout le public, confondre ces deux qualités, lorsque non seulement le Séminaire ne désapprouvait pas le Supérieur, mais qu'il prêtait son concours aux Marguilliers, en autorisant plusieurs de ses membres à agir avec eux, dans leurs comités, à solliciter publiquement des souscriptions dans la paroisse, lorsqu'il autorisait le Procureur de la Maison à être leur Trésorier, à négocier des emprunts, à traiter toutes leurs affaires pécuniaires ;—ils étaient donc bien fondés à croire que le Séminaire viendrait en aide à la Fabrique, si elle se trouvait dans la nécessité d'y avoir recours, surtout si l'on fait attention que les Marguilliers dans toutes leurs entreprises n'ont cherché que la gloire de la Religion, l'utilité de la paroisse, et ce qu'ils croyaient être le bon plaisir du Séminaire avec lequel ils ont toujours voulu demeurer unis et agir de concert.